

# Labélisation

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme



# Prise de parole de Jérémie Solot, ADEPS



# Prise de parole d'un club et d'une fédération labelisés



# Prise de parole de Stéphanie Noël, Directrice Technique



# Contexte

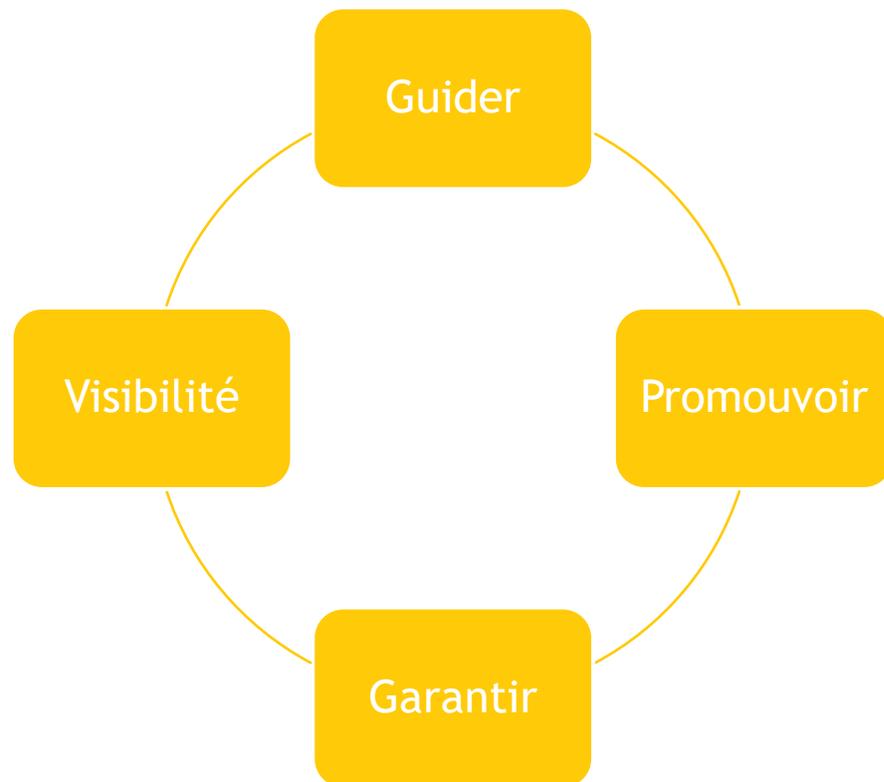
- ▶ Depuis 2021, l'Adeps octroie une subvention pour un programme de développement de la qualité sportive.
- ▶ Le développement de l'athlétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles est intrinsèquement lié à la qualité et à la structuration de ses clubs.
- ▶ En 2025, la LBFA met en œuvre un système de **labélisation** destiné à accompagner les clubs engagés dans une dynamique de développement, de structuration et de qualité dans leurs projets associatifs, éducatifs et sportifs.
- ▶ 3 labels - 3 niveaux pour chaque.

# Contexte

- ▶ Le label de la LBFA invite chacun à améliorer continuellement la qualité des services offerts à ses membres.
  - **garantie de qualité** pour tous les acteurs de l'athlétisme.
- ▶ Il permet aux clubs labélisés de se distinguer et de démontrer leur engagement.
- ▶ Vision à long terme: offrir aux clubs un cadre clair pour les guider, les soutenir et les aider à définir leurs priorités stratégiques.

# Contexte

4 objectifs du programme de labélisation LBFA:



# Modalités d'attribution et avantages

- ▶ Conditions d'éligibilité
- ▶ Chaque label est attribué pour 2 ans
- ▶ Avantages d'être labélisé:
  - ▶ **Vitrine de qualité**
  - ▶ **Visibilité et renforcement de l'image**
  - ▶ **Soutien financier**
  - ▶ **Accès facilité à la formation**

# Modalités d'attribution et avantages

## ► Mode de calcul des points et pondération:

L'attribution des labels, symbolisés par un système d'étoiles, est basée sur un système de points et de pondération.

## Évaluation par niveau de qualité :

- ★ La base
- ★★ La dynamique de développement
- ★★★ Le rôle de référence

## Attribution des points :

Chaque niveau de qualité pour un critère donné est associé à un nombre de points. Le principe de base est une progression linéaire.

Certains critères se voient attribuer une pondération plus élevée,

# Modalités d'attribution et avantages

**Calcul du score total** : addition des points acquis pour chaque critère relevant de ce label.

**Attribution finale du label** : dépend du score total cumulé. Des seuils de points minimaux sont définis pour chaque niveau de label.



# Modalités d'attribution et avantages

## Modalités et critères de ventilation d'un subside:

Club: addition des points obtenu pour chaque label

Montant total du subside / somme des points de chaque club éligible = valeur d'une unité de subside

→ Chaque club reçoit un montant de subside proportionnel à ses propres points de labélisation accumulés, en multipliant ce total par la valeur d'une unité de subside

# Processus de candidature de labélisation

## Avis aux cercles

- Appel à candidatures chaque année

## Dépôt candidature

- Candidature à envoyer à [labelisation@lbfa.be](mailto:labelisation@lbfa.be) entre le 01/09 et le 30/09
- Labélisation 2025-2026: date limite fixée au 31/10

## Réception candidature

- Si demande recevable, la LBFA transmet le dossier à compléter.
- Demande non éligible : possibilité de réintroduction

## Soumission dossier

- Le club soumet son dossier jusqu'au 31/12 ;
- Le dossier reprend les activités dans la période du 01/11 de l'année précédente au 31/10 de l'année en cours

## Annonce des labels

- Labels décernés à l'AG de la LBFA

# Labels

## Vie'ATHLE

Socle fondamental  
*11 critères*

**OBLIGATOIRE**  
Pour prétendre aux  
2 autres labels



## École'ATHLE

Formation des  
jeunes athlètes  
âgés de 6 à 13  
ans  
*10 critères*



## Éduc'ATHLE

Formation et  
performance des  
jeunes (à partir  
de 13 ans) et des  
adultes  
*10 critères*



# Vie'ATHLE



LABEL "Vie'ATHLE"	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Bonne gouvernance et planification stratégique	Disposer d'un ROI qui respecte les règles de bonne gouvernance	2	Remplir les critères de la colonne 1 et proposer un organigramme structuré du club	4	Remplir les critères de la colonne 2 et avoir un plan de développement à 4 ans avec des objectifs clairs année par année	6
Qualité et diversité du conseil d'administration	Compter au minimum 5 membres au sein du Conseil d'administration, avec une représentation de chaque genre	2	Remplir les critères de la colonne 1 et avoir au minimum 1 membre du CA ayant suivi la formation (ou en cours de formation) AISF de dirigeant sportif de club (ou ou équivalent reconnu par l'ADEPS)	4	Remplir les critères de la colonne 2 et avoir au minimum 30 % d'administrateurs de genre le moins représenté	6
Niveau de formation des encadrants	Avoir entre 25 et 49% des entraîneurs brevetés (MSAni, MSIni, MSEdu, MStrain, AESI ou AESS Education physique)	2	Avoir entre 50 et 74% des entraîneurs brevetés (MSAni, MSIni, MSEdu, MStrain, AESI ou AESS Education physique)	4	Avoir au minimum 75 % des entraîneurs brevetés (MSAni, MSIni, MSEdu, MStrain, AESI ou AESS Education physique)	6
Présence et qualification des officiels	Respecter le nombre minimal d'officiels actifs exigé par le ROI de la LBFA (art. 5.3.3.2), avec un minimum de 3 prestations annuelles par officiel	2	Remplir les critères de la colonne 1 et compter au minimum 25 % du nombre minimal requis d'officiels actifs titulaires, au minimum, du niveau JNA	4	Remplir les critères de la colonne 2 et compter au minimum 50 % du nombre minimal requis d'officiels actifs titulaires, au minimum, du niveau JNA	6
Qualité et accessibilité des infrastructures extérieures et intérieures	Disposer d'un accès régulier à une infrastructure d'entraînement sécurisée (piste, salle, ou espace extérieur dédié à l'athlétisme), utilisable toute l'année ou de manière planifiée, pas nécessairement homologuée	2	Disposer d'un accès régulier à une infrastructure partiellement homologuée et utilisable en toute saison, dotée d'équipements spécifiques (sautiers, aires de lancer), afin de pouvoir organiser des compétitions et y assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes déficientes	4	Bénéficier d'un accès régulier et prioritaire à une infrastructure entièrement homologuée (piste 400 m, zone de sprint 60/100 m, sautoirs, lancers, etc.), permettant les entraînements et compétitions toutes catégories et y assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes déficientes	6
	Disposer d'un accès ponctuel ou partiel à une infrastructure intérieure (ex : gymnase, salle de sport scolaire, hall sportif communal) même si non spécifique à l'athlétisme, permettant la continuité des entraînements en hiver pour les membres du club	1	Disposer d'un accès à une infrastructure intérieure adaptée à l'athlétisme : salle avec pistes courtes (30 à 60 m), espace pour sauts/poids	2	Disposer d'une infrastructure intérieure homologuée ou spécialisée (ex : hall d'athlétisme)	3

<b>Direction technique structurée</b>	Avoir un Directeur Technique	1	Avoir un Directeur Technique disposant d'un brevet de MSEDu (ou brevet supérieur)	2	Remplir les critères de la colonne 2 et disposer d'un organigramme reprenant la structure technique du club	3
<b>Labélisation via la LHF</b>	Accueillir des Para-Athlètes dans le club, avec une affiliation effective à la LHF	1	Disposer d'1 label délivré par la LHF	2	Disposer des 2 labels délivrés par la LHF	3
<b>Gestion des bénévoles</b>	Avoir une rubrique "Bénévoles" présente sur le site web	1	Avoir un 1 membre du CA responsable des bénévoles (poste clairement identifié au sein de l'ASBL)	2	Disposer d'un organigramme des responsabilités des bénévoles	3
<b>Communication et visibilité du club en ligne</b>	Avoir un site web reprenant : - Les informations de base (adresse, contact, horaires d'entraînement) - Un lien vers les réseaux sociaux ou plateforme d'informations (FB, Insta, etc.) - Un calendrier des compétitions ou activités à jour - Les informations sur l'adhésion et procédure d'inscription - La charte éthique de la LBFA	1	Remplir les critères de la colonne 1 et y ajouter : - Un organigramme du club avec noms/fonctions des membres du CA - Une présentation de la structure technique (groupes d'âge, entraîneurs, etc.) - ROI et/ou les chartes du club	2	Remplir les critères de la colonne 2 et y ajouter : - Publication du PV de l'AG annuelle ou synthèse accessible - Accès à la politique de protection des données (RGPD) et charte éthique - Mise en avant de la diversité/inclusion (handisport, mixité) - Espace pour les bénévoles/encadrants - Actualités dynamiques, contenus jeunes, événements passés (galerie photo/vidéo, résultats)	3
<b>Offre sportive</b>	Proposer au minimum 2 sections structurées au sein du club, ciblant les tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans	1	Proposer au minimum 4 sections structurées au sein du club, ciblant les tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans, ainsi que 2 autres sections au choix	2	Proposer au minimum 5 sections structurées couvrant toutes les étapes du parcours sportif et disposer d'une organisation propre et d'un encadrement identifié pour chaque filière, en l'inscrivant dans une logique de développement à long terme	3
<b>Diversité des disciplines encadrées</b>	Proposer un encadrement incluant au minimum 3 familles d'épreuves	1	Proposer un encadrement incluant au minimum 5 familles d'épreuves	2	Proposer un encadrement incluant au minimum 6 familles d'épreuves, comprenant obligatoirement les épreuves combinées et le Para Athlé	3
<b>TOTAUX</b>		17		34		51

# École'ATHLE



Label "Ecole'ATHLE" (6-13 ans)	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Niveau de formation des encadrants	- Avoir entre 1 et 24 % des entraîneurs brevetés MSInI (ou brevet supérieur) - Avoir entre 25 et 49 % des entraîneurs brevetés MSAInI parmi les entraîneurs restants	3	- Avoir entre 25 et 49 % des entraîneurs brevetés MSInI (ou brevet supérieur) - Avoir entre 50 et 74 % des entraîneurs brevetés MSAInI parmi les entraîneurs restants	6	-Avoir au minimum 50% des entraîneurs brevetés MSInI (ou brevet supérieur) - Avoir entre 75 et 100% des entraîneurs brevetés MSAInI parmi les 50 % restants	9
Norme d'encadrement	Avoir 1 entraîneur pour 20 athlètes	3	Avoir 1 entraîneur pour 15 athlètes	6	Avoir 1 entraîneur pour 10 athlètes	9
Format et diversité des compétitions BPM	Organiser au minimum 1 compétition BPM sur l'année, incluant au minimum 3 épreuves de familles différentes	2	Organiser au minimum 1 compétition BPM sur l'année, sur base d'un format d'épreuves combinées	4	Organiser au minimum 2 compétitions BPM sur l'année, sur base d'un format d'épreuves combinées	6
Organisation de compétitions	Organiser au minimum 1 compétition BPM par an (piste, cross ou indoor)	1	Organiser au minimum 2 compétitions BPM par an (piste, cross ou indoor)	2	Organiser au minimum 3 compétitions BPM par an (piste, cross ou indoor)	3
Structure de l'école des jeunes	Avoir un 1 responsable de l'école des jeunes	1	Avoir 1 responsable de l'école des jeunes disposant d'un brevet MSInI (ou brevet supérieur)	2	Remplir les critères de la colonne 2 et disposer, au sein du club, d'un Directeur Technique titulaire du brevet MSInI (ou d'un brevet supérieur)	3
Visibilité et informations en ligne	Disposer d'un support de communication accessible (site web, page Facebook ou autre) avec au minimum l'horaire et le lieu des entraînements	1	Disposer d'une interface de communication pour sa section jeunes (site web) où nous retrouvons : - l'horaire et le lieu des entraînements - le groupe d'athlètes concernés	2	Remplir les critères de la colonne 2 et y retrouver : - le nom du coach responsable - Une présentation de la structure (objectifs pédagogiques, méthode, valeurs)	3
Fréquence des séances d'entraînement encadrées	Proposer 1 séance encadrée par semaine	1	Proposer 2 séances encadrées par semaine	2	Proposer 2 séances encadrées par semaine dont les créneaux horaires sont réservés uniquement aux KBPM et garantir un accès à une infrastructure couverte pendant l'hiver ou lorsque les conditions météorologiques sont défavorables	3

<b>Compétitions Para Athlé</b>	Proposer au minimum 1 épreuve Para Athlé, soit dans un format inclusif avec les valides, soit dans une session spécifique dédiée	1	Proposer au minimum 2 épreuves Para Athlé, soit dans un format inclusif avec les valides, soit dans une session spécifique dédiée	2	Proposer au minimum 3 épreuves Para Athlé, soit dans un format inclusif avec les valides, soit dans une session spécifique dédiée	3
<b>Participation au Challenge Eric De Meu</b>	Participer à au minimum 1 manche qualificative avec un minimum de 3 athlètes	1	Avoir au minimum 1 athlète qualifié pour la finale	2	Avoir au minimum 3 athlètes qualifiés pour la finale	3
<b>Détection : Opération "Les élites de demain" - Catégorie "Minimes"</b>	Organiser les tests dans les délais et transmettre les résultats	1	Organiser les tests dans les délais et transmettre les résultats d'au minimum 10 minimes participants aux tests en club	2	Organiser les tests dans les délais et transmettre les résultats d'au minimum 20 minimes participants aux tests en club	3
<b>TOTAUX</b>		15		30		45

# Éduc'ATHLE



Label "Educ'ATHLE" (13 ans et +)	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Niveau de formation des encadrants	- Avoir entre 1 et 24% des entraîneurs brevetés MSEdu (ou brevet supérieur) - Avoir entre 25 et 49 % des entraîneurs brevetés MSIni, AESI ou AESS Education Physique (ou équivalent reconnu par l'ADEPS) parmi les entraîneurs restants	3	- Avoir entre 25 et 49% des entraîneurs brevetés MSEdu (ou brevet supérieur) - Avoir entre 50 et 74 % des entraîneurs brevetés MSIni, AESI ou AESS Education Physique (ou équivalent reconnu par l'ADEPS) parmi les entraîneurs restants	6	- Avoir au minimum 50% des entraîneurs brevetés MSEdu (ou brevet supérieur) - Avoir au minimum 75% des entraîneurs brevetés MSIni, AESI ou AESS Education Physique (ou équivalent reconnu par l'ADEPS) parmi les entraîneurs restants	9
Norme d'encadrement	Avoir 1 entraîneur pour 16 athlètes	2	Avoir 1 entraîneur pour 12 athlètes	4	Avoir 1 entraîneur pour 8 athlètes	6
Format et diversité des compétitions	Organiser chaque année entre 25 % et 49 % de compétitions incluant au minimum 3 familles d'épreuves, à l'exclusion des catégories BPM	2	Organiser chaque année entre 25 % et 49 % de compétitions incluant un minimum de 5 familles d'épreuves, à l'exclusion des catégories BPM	4	Organiser chaque année au minimum 1 compétition incluant au moins 5 familles d'épreuves, avec 2 disciplines différentes par famille, à l'exclusion des catégories BPM	6
Compétitions Para Athlé	Organiser 2 épreuves Para Athlé au cours de compétitions, de manière inclusive ou spécifique	2	Organiser 4 épreuves Para Athlé au cours de compétitions, de manière inclusive ou spécifique	4	Organiser 6 épreuves Para Athlé au cours de compétitions, de manière inclusive ou spécifique	6
Fréquence des séances d'entraînement encadrées	Proposer au minimum 2 séances encadrées par semaine	1	Proposer au minimum 3 séances encadrées par semaine	2	Proposer au minimum 4 séances encadrées par semaine dont une spécifiquement axée sur le renforcement musculaire pour la prévention des blessures	3
Organisation de compétitions labélisées WA	Organiser chaque année entre 25 % et 49 % de compétitions sur piste, extérieures ou intérieures, labélisées WA, hors catégories BPM	1	Organiser chaque année entre 50 et 74% de compétitions sur piste, extérieures ou intérieures, labélisées WA, hors catégories BPM	2	Organiser au minimum 75 % de compétitions sur piste, extérieures ou intérieures, labélisées WA, hors catégories BPM	3
Organisation de championnats	Soumettre au minimum une candidature par an pour l'organisation des Intercercles	1	Soumettre au minimum une candidature par an pour l'organisation des championnats LBFA	2	Soumettre au minimum une candidature par an pour l'organisation des championnats de Belgique	3

<b>Organisation de stages</b>	Proposer au minimum 1 stage annuel d'une durée minimale de 2 jours pour les athlètes de 13 ans et plus	1	Proposer au minimum 1 stage annuel de 5 jours, avec un contenu structuré et la présence d'au minimum un entraîneur breveté MSEdu (ou brevet supérieur)	2	Proposer un programme de stages structuré incluant au moins 1 stage annuel d'une durée minimale de 5 jours, avec la présence d'au minimum une personne diplômée pour l'encadrement médical	3
<b>Participation aux Intercercles</b>	Aligner au minimum 1 équipe aux Intercercles Cadets/Scolaires ou aux Intercercles Toutes Catégories	1	Aligner au minimum 2 équipes dans au moins 2 catégories différentes (ex: Cadets/Scolaires, Toutes Catégories, Masters, Cross)	2	Aligner des équipes dans toutes les catégories d'Intercercles organisées par la LBFA	3
<b>Visibilité et informations en ligne</b>	Disposer d'un support de communication accessible (site web, page Facebook ou autre) avec au minimum l'horaire et le lieu des entrainements	1	Disposer d'une interface de communication (site web) où nous retrouvons : - l'horaire et le lieu des entrainements - le groupe d'athlètes concernés	2	Remplir les critères de la colonne 2 et y retrouver : - le nom du coach responsable - Une présentation de la structure (objectifs pédagogiques, méthode, valeurs)	3
<b>TOTAUX</b>		15		30		45

# Maintien et retrait du label

L'octroi du label et les aides financières sont conditionnés au **respect continu des critères et des obligations du club.**

Tout manquement entraînera une procédure contradictoire et des sanctions.

# Questions Réponses



Merci

